

AMBULATOIRE

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

- **Forfait Hospitalier fixé par arrêté ministériel : 20€/jour y compris jour de sortie**

Le forfait hospitalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Il n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. Il peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle.

- **Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel : 24€/séjour**

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	OPTIONS	Chambre individuelle CONFORT *	Chambre individuelle CLASSIQUE *
TARIFS	sous réserve de disponibilité	45€ / jour	40€ / jour
Chambre individuelle		✓	✓
Télévision	6€	✓	✓
Télévision + casque	8€	✗	✗
Trousse de toilette Savon, gel douche, shampoing, kit dentaire et kit vanity (cotons et cotons tige)	10€	✗	✗
Collation		✗	✓
Petit-déjeuner gourmand	6€	✓	✗

*Prestations non accessibles en parcours fast-track et endoscopie